
Décret portant que la ville de Saint-Yrieix s'appellera Saint-Yrieix-la-Montagne, lors de la séance du 8 brumaire an II (29 octobre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Décret portant que la ville de Saint-Yrieix s'appellera Saint-Yrieix-la-Montagne, lors de la séance du 8 brumaire an II (29 octobre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 17;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41205_t1_0017_0000_12;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

Suit l'adresse de la Société républicaine de Chamboulive (1).

Département de la Corrèze, district d'Uzerche.

Chamboulive, chef-lieu de canton, le
7^e jour de la 3^e décade du 1^{er} mois
de l'an II de la République fran-
çaise une et indivisible.

Représentants,

La Société républicaine séante à Chamboulive a constamment admiré vos travaux; elle a gémi longtemps des divisions qu'une plaine ingrate répandait dans votre sein, mais la foudre grondant du haut de la montagne a enfin frappé des têtes avilies; semblable à l'orage salutaire qui vivifie la terre et ranime ses plantes, le tonnerre que vous avez lancé a écrasé le monstre du fédéralisme et embrasé les esprits chancelants; ce n'est pas de nous dont nous vous parlons, toujours les premiers dans les voies de la Révolution, la Société populaire de Chamboulive n'a jamais connu le modérantisme.

Vous avez beaucoup fait, représentants, car vous avez sauvé la patrie, mais votre chef-d'œuvre n'est pas parfait. Demeurez à votre poste jusqu'à ce que nos ennemis soient entièrement exterminés : ce moment approche, leurs défaites journalières le présagent et la foule des citoyens qui volent aux frontières l'assurent. Soyez toujours unis, toujours énergiques, et la postérité renaissante dira de vous : ceux-là furent de vrais républicains.

Les amis de la liberté et de l'égalité de Chamboulive.

(Suivent 24 signatures.)

Les administrateurs du district de Saint-Yrieix, département de la Haute-Vienne, annoncent à la Convention que les jeunes citoyens en réquisition se sont félicités d'être les premiers appelés à l'honneur de combattre et de détruire les despotes et leurs soldats; ils sont réunis au chef-lieu de district, au nombre de 1,200, s'y exercent journellement, sont prêts à partir et n'attendent que le signal pour voler à la victoire.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (2).

Le citoyen Sulpicy, procureur syndic du district de Saint-Yrieix, fait don à la nation et a mis à la disposition du citoyen Brival, commissaire de la Convention, et du citoyen Duclaud, commissaire des assemblées primaires, un beau cheval harnaché, avec un sabre et deux pistolets pour armer un cavalier; il fait don en outre d'un trimestre de son traitement, pour habiller le cavalier qui montera son cheval.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Le citoyen Valette Chapetias, officier municipal de la ville de Saint-Yrieix, fait don à la nation d'un cheval harnaché, d'un sabre et d'une paire de bottes, qu'il a mis à la disposition du commissaire des assemblées primaires, pour monter un cavalier.

(1) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 761.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 191.

(3) *Ibid.*

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

La commune de Saint-Yrieix, ci-devant dite La Perche, demande à changer son nom en Saint-Yrieix-la-Montagne.

Cette demande, convertie en motion, est décrétée (2).

Un membre [Gossuin (3)] observe que les membres des comités ne se rendent pas exactement aux séances de ces comités, que le travail de la Convention en souffre; il propose le décret suivant, qui est adopté :

« La Convention nationale décrète que les membres de ses comités qui auront manqué d'y assister pendant trois séances consécutives sans causes légitimes, seront remplacés d'après la liste qui sera présentée par le comité de Salut public. Il sera tenu en conséquence un registre particulier dans chaque comité, pour y inscrire sans aucun blanc les noms des présents et absents (4). »

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (5).

Gossuin. Jamais la République n'a eu plus de droits aux travaux de ses enfants, et surtout

- (1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 191.
- (2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 192.
- (3) D'après la minute du décret qui se trouve aux *Archives nationales*, carton C 277, dossier 722.
- (4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 192.
- (5) *Moniteur universel* [n° 39 du 9 brumaire an II (mercredi 30 octobre 1793), p. 159, col. 2]. D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 406, p. 114) et le *Journal de Perlet* [n° 403 du 9 brumaire an II (mercredi 30 octobre 1793), p. 234] rendent compte de la motion de Gossuin dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets*.

Gossuin. Citoyens, on ne se rend point exactement dans les comités, et j'en trouve la preuve en ce qu'il n'y a plus de rapporteurs à votre tribune dans ce moment. C'est cependant le moment d'aller dans les comités. Il faut sauver la patrie; et ce n'est que par l'assiduité à leurs travaux que les représentants du peuple rempliront leurs devoirs. Nous devons tout notre temps à la patrie. Je demande qu'il soit décrété qu'un député, qui aura manqué pendant huit jours d'assister à son comité, sera remplacé par le comité de Salut public.

Un membre pense qu'il suffit, pour avoir encouru cette peine, d'avoir manqué à son devoir pendant trois jours.

MERLIN (*de Douai*). Je propose un amendement. C'est que celui qui aura laissé passer huit jours sans assister à son comité soit dénoncé à la Convention, et que l'on envoie son nom à son département, à moins qu'il n'ait une cause légitime.

La proposition de Gossuin et l'amendement de Merlin sont décrétés.

II.

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet*.

Aucun rapporteur ne se présente à la tribune.

Le PRÉSIDENT invite ceux qui pourraient être dans l'Assemblée à communiquer leur travail.

Gossuin. Depuis quelques jours, je m'aperçois que les comités ne tiennent pas leurs séances. Ce n'est que par notre assiduité à nos devoirs que nous pouvons sauver la patrie. Nous sommes 20 membres